

<p style="text-align: center;">Aqua Domitia 2011 Les questions économiques et institutionnelles de la gestion de l'eau en Languedoc-Roussillon</p>

Contribution n°3,
pour la 2e réunion thématique du Débat Aqua Domitia
du 13 octobre 2011 à Montpellier

Thierry Ruf¹

La deuxième réunion thématique est consacrée aux liens, à l'échelle régionale, entre le projet Aqua Domitia et le prix de l'eau d'une part et les formes de gestion de l'eau d'autre part. Avant de réfléchir aux incidences possibles sur les prix de l'eau ou des eaux, il semble nécessaire de comprendre quels acteurs sont en présence et comment s'articulent les institutions ?

Les institutions sont-elles claires sur la gestion et le prix de l'eau ?

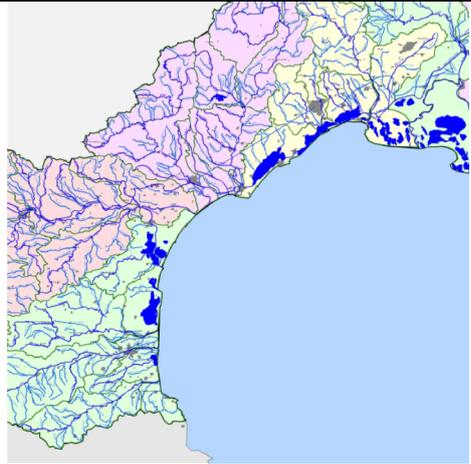
1) Qui intervient dans le secteur de l'eau en Languedoc Roussillon ?

Entrer dans le débat sur l'eau par les volumes annuels prélevés et consommés globalement, et par l'estimation générale d'un déficit établi dans un exercice prospectif, constitue une simplification extrême de questions plus complexes. Qui gouverne l'eau ? S'agit-il d'une gestion centralisée ou localisée ? La région affiche une compétence sur l'eau avec sa vision, mais les départements affichent aussi cette compétence. D'autres entités publiques encadrent également la question de l'eau : les services déconcentrés de l'Etat sous la direction du Préfet, qui sont intervenus dans la réunion de lancement, en charge de l'agriculture, de l'aménagement, de l'environnement; l'agence de l'eau Rhône – Méditerranée – Corse, dont la compétence géographique dépasse le Languedoc-Roussillon. Aux échelons territoriaux à l'intérieur de la région, on trouve bien entendu les villes (le Maire est toujours responsable de l'eau potable de sa commune), les agglomérations qui prennent en charge les compétences eaux et assainissement. D'autres formes et coordinations existaient avant et perdurent dans d'autres limites territoriales : les syndicats intercommunaux d'eau potable et ceux d'assainissement sont nombreux. Par ailleurs, un grand nombre de villes ou de syndicats ont délégué la gestion de l'eau à une des trois sociétés privées présentes sur la région, Veolia, Suez et la Saur (peu présentes dans le débat actuel jusqu'à présent). Du côté agricole, outre BRL gestionnaire de réseaux, il y a des associations syndicales autorisées regroupant des irrigants sur un même réseau, tel que le canal de Gignac dans l'Hérault, ou alimentés eux aussi par des aménagements BRL. Enfin, de nombreuses associations sont parties prenantes dans ce puzzle des territoires, des compétences, des demandes, des consommations, des rejets. Le débat devrait être alimenté par des points de vue contradictoires, mais on a fortement l'impression que ceux qui envisagent le transfert d'eau du Rhône dans le couloir languedocien littoral ne souhaitent pas sortir de leur certitude. Or, la caractéristique majeure du Languedoc, c'est bien un maillage hydrographique et hydraulique complexe avec des apports d'eau

¹ Chercheur, géographe UMR GRED (Gouvernance, risque, environnement et développement) / IRD (Institut de Recherche sur le Développement) Université de Montpellier III et Conseiller municipal de la ville de Jacou (Hérault) – Contact th.ruf@orange.fr

naturels énormes mais mal maîtrisés et des circulations très mal connues entre montagne et plaine.

Au cours des deux débats précédents, nous avons appris qu'il y avait des nuances notables entre les discours sur la prise de décision et sur les niveaux de concertations, tant sur l'organisation du débat sur l'ensemble du projet et non sur des maillons séparés. On a aussi appris qu'il y avait une structure inter SAGE dont peu de monde avait jamais entendu parlé, qui s'est réuni trois fois. Existe-t-il des compte rendus de ces réunions ? L'existence de points de vue différents entre le Département de l'Hérault et la Région a été démontrée mais rien ne transparaît dans les textes. Le tracé irait de soi. Quel est le modèle économique de la distribution ?

	
<p>Carte des bassins versants principaux de la région Languedoc-Roussillon.</p> <p>On note successivement un bassin du Gardon rattaché à celui du Rhône, suivi d'un ensemble composite du Vidourle associé à de multiples petits fleuves côtiers tels le Le Salaison, le Lez près de Montpellier, le bassin de l'Hérault, celui de l'Orb, celui de l'Aude, puis rassemblés et également composite, les bassins de l'Agly, de la Têt et du Tech sans oublier le Réart.</p>	<p>Carte des territoires d'Aqua2020 montrant une fragmentation transversale de tous les bassins et une logique de couloir littoral adossé à un arrière pays montagnard.</p> <p>Aqua Domitia accentue le risque d'une coupure entre avant- et arrière pays, entre plaines du Bas Languedoc et hauts cantons.</p>

Comme l'indique la comparaison des cartes de bassins et celles des territoires d'Aqua 2020, la question de l'eau peut être traitée de manière fragmentée. D'où la question suivante.

2) Les questions de gestion d'Aqua Domitia sont des questions de partage de l'eau mais aussi des charges de l'investissement et du fonctionnement

Nous faisons remarquer dans le texte critique du premier débat que la question initiale, avant de parler prix et gestion est celle de la conception du partage de l'eau.

« Comment Aqua Domitia va fonctionner pour partager les ressources transférées entre toutes ces unités composites ? Selon les scénarios, les besoins se feront différents.

Partage en cinq parts égales ?

Partage proportionnels aux poids démographiques

Partage fixé selon des hiérarchies prévisibles des utilisations (environnement, eau potable, eau agricole)

Partage variable selon des hiérarchies modulées par les situations hydroclimatiques.

Partage organisé selon la succession des demandes de connexion au réseau (premier arrivé, premier servi)

Partage en droits d'eau garantis

Partage sur un marché de droits d'eau variable avec ou sans enchères

Partager, ce n'est pas seulement la ressource physique de l'eau. C'est aussi le partage des coûts des investissements et des coûts de fonctionnement. Là aussi, la question ne semble encore pas clairement établie. Qui paye l'amortissement et sur quel critère c'est partagé entre les différents bénéficiaires ou opérateurs ? Idem pour les charges de fonctionnement quotidien, fonctionnement saisonnier, fonctionnement annuel ? » (extrait de la contribution 2 sur les besoins démographiques et économiques).

On doit aussi comprendre quel est le financement exact du projet, quel est le recours à l'endettement, quelles sont les garanties données, que se passe-t-il si le transfert s'avère trop coûteux en fonctionnement ou si les contributions complémentaires font défaut pour établir les réseaux de distribution ?

3) Quelle influence sur le prix de l'eau dans la région ?

Tout dépend de ce qui sera répercuter chez les différents usagers de l'eau. Il est clair que la surcharge pour l'eau potable devrait être modérée, mais pas négligeable. En revanche, pour les agriculteurs, le prix se décomposera en souscription au réseau nouveau et en consommations volumétriques. Or, la souscription sera infime par rapport au coût de l'infrastructure : a priori de l'ordre de 1000 euros par hectare pour un investissement dont l'ordre de grandeur se situe entre 14000 et 28000 euros, si on retient les chiffres donnés dans le projet, nettement plus si la part agricole d'Aqua Domitia est minorée par les exigences des autres usages prioritaires.

On se dirige donc vers un service limité à quelques milliers d'hectares, un nombre mineur de viticulteurs bénéficiant d'une subvention majeure prélevée sur les impôts. En plus du prix de souscription et du prix de consommation, il y a les charges des équipements à la parcelle mais aussi les éléments moins faciles à cerner, comme l'acceptation ou non du système par les agriculteurs et la confiance en la pérennité d'un service proposé. L'eau d'Aqua Domitia est rare et, probablement sera chère si la tension sur les usages s'intensifie.